



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIS
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 14
Délégués Excusés : 7	dont Pouvoirs : 5
Délégués absents : 1	Votants : 19

Date convocation : 04 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de Séance : Monique DUVIGNAU

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de septembre, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 04 septembre 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir d'Anaïs FROUSTEY) - Paul CARRERE (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Isabelle CANTEGREIL (+ pouvoir de Yannick VILLATORO - Daniel BIREMONT (+ Pouvoir de Daniel BIREMONT) – Rose-Marie ABRAHAM (+ pouvoir de Nathalie MOMEN) - Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Martine GASTON - Michel DOURTHE - Didier PLANCKE - Jean-Luc DUBROCA — Nicole DUCOUT – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Anaïs FROUSTEY a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Claude LABORDE a donné pouvoir à Paul CARRERE
Yannick VILLATORO a donné pouvoir à Isabelle CANTEGREIL
Christelle GUILHEMSAN a donné pouvoir à Daniel BIREMON
Nathalie MOMEN a donné pouvoir à Rose-Marie ABRAHAM

Absent excusé : Marc GAILLARD - Nathalie MOMEN - - Frédéric PRADERE – Anaïs FROUSTEY – Claude LABORDE – Yannick VILLATORO – Christelle GUILHEMSAN

Absent : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 117 /2025

Objet : Contrat de cession du droit de séance : Aux manettes : « Bornes arcades »



N° 117 /2025

Objet : Contrat de cession du droit de séance : Aux manettes : « Bornes arcades »

Madame Nicole DUCOUT informe l'assemblée que dans le cadre du programme annuel d'animations 2025 et du partenariat avec le Ludobus autour de la manifestation « *Festival du Jeu* », la Médiathèque du Pays Morcenais accueillera la Compagnie James Game Center le samedi 25 octobre 2025 à Morcenx-la-Nouvelle de 9h30-12h30 et 14h-17h.

Ces Bornes Arcades sont accessibles aux adultes et aux enfants dès 7 ans.

Le coût global de cette action est de 690 euros TTC répartis comme suit :

- Prix de cession et du déplacement : 690 euros TTC

Après avoir délibéré

Le conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE d'engager l'opération Aux manettes : « Bornes arcades » telle que proposée,

DIT que l'animation se déroulera à la Médiathèque de Morcenx-la-Nouvelle,

DIT que le montant de la prestation totale s'élève à 690 €.

AUTORISE M. le Président à signer le contrat de cession et tout document permettant l'exécution de cette délibération

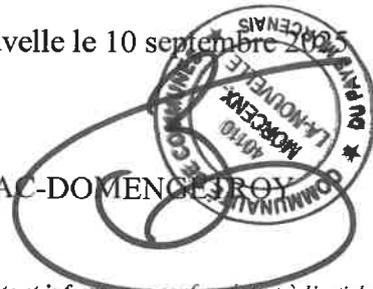
DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le secrétaire de séance

Monique DUVIGNAU

Morcenx-la-Nouvelle le 10 septembre 2025
le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGE



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>



CONVENTION

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORCENAIS,

Représentée par Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, en qualité de Président,
ci-dénommée l'organisateur,

Adresse : Communauté de Communes du Pays Morcenais – 16 place Léo Bouyssou
40110 Morcenx-la-Nouvelle
Tél. : 05.58.04.14.15

et

Nom prénom : **James Magnier**

Cie James Game Center

Adresse : 1509 Chemin Couralet

32400 Segos

Siret : 79764494500017

Tél : 06 0644 89 61

Mail : contact@jamesgamecenter.com

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La venue de **James Game Center**, s'effectue dans le cadre des animations proposées par la Médiathèque du Pays Morcenais.

L'intervention de **James Game Center** a pour objet l'animation un atelier autour du rétrogamin.

La Communauté de Communes du Pays Morcenais confie à **James Game Center** qui accepte, les missions suivantes :

- Animation : Dans le cadre du partenariat avec le Ludobus « FestiJeux »
- Projet : Jeux en Pays Morcenais
- Date : Samedi 25 octobre 2025 Toute la journée
- Lieu et adresse : Médiathèque de Morcenx
- Public : Tout public

-

ARTICLE 2 : REMUNERATION



En contrepartie de l'objet du présent contrat, la Communauté de Communes du Pays Morcenais versera à **James Game Center** une rémunération de **690€ (six cent euros)** pour l'animation.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des sommes dues à **James Game Center** sera effectué à l'issue de sa prestation par virement bancaire ou par mandat administratif sur présentation d'une facture (délai de paiement : 30 jours maximum à compter de la réception de la facture et fourniture du RIB).

ARTICLE 5 : REPRODUCTION ET REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES ET DE VIDEOS

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au nom, la Communauté de Communes du Pays Morcenais pourra, sur autorisation de l'auteur, communiquer au public, les photographies et vidéos prises pendant ses interventions. Les photographies et vidéos pourront également être exploitées par la Communauté de Communes du Pays Morcenais à des fins de valorisation des actions culturelles de la Médiathèque du Pays Morcenais.

ARTICLE 6 : ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans les cas reconnus de force majeure. Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière. A défaut d'accord amiable entre les parties, l'indemnité sera fixée par voie contentieuse.

Segos le 22 février 2025	Morcenx-la-Nouvelle le
La compagnie JAMES GAME CENTER	Le Président de la Communauté de Communes du Pays Morcenais
James MAGNIER	Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY